

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 31 mai 2022

Délibération N° : 2022/05/31/05

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 17- votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à M. CUEFF), MM. MINGANT (pouvoir à Mme CASU), AVETAND, STERN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BROCHAIN

ACHAT DE COLUMBARIUMS

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint à la Voirie, informe le conseil municipal que la commission « équipements voirie bâtiments sécurité » a demandé des devis pour l'achat de columbariums conformément à ce qui avait vu lors du vote du budget au mois de mars.

Deux marbreries ont été consultées pour des devis, M. Mickaël NÉDÉLEC présente les offres reçues :

- Marbrerie DONVAL pour un montant de 27 550 € TTC pour 2 columbariums agapanthe de 12 places
- Marbrerie ROY pour un montant de 27 960 € TTC pour 2 columbariums agapanthe de 8 places

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de la commission EVBS ;

Retient l'entreprise DONVAL pour un montant de 27 550 € TTC ;

Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en place des deux nouveaux columbariums.

Le Maire,
Bernard GOALEC

